



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 16/09/2007 – 09 :06

MARTIAL YOU

C'est reparti, on retrouve nos rendez-vous avec Louis SCHWEITZER. Bonjour.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

MARTIAL YOU

Vous présidez la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité et chaque semaine, tout au long de cette année, à cette heure-ci, on va exposer ensemble un exemple de plainte pour discrimination. Vous nous expliquez d'ailleurs aujourd'hui comment la HALDE y répond et c'est le cas d'enfants qui sont refusés dans les cantines scolaires en raison de problèmes d'allergies alimentaires dont on parle aujourd'hui.

LOUIS SCHWEITZER

Oui. C'est un problème très concret que rencontrent souvent des parents. Il y a des enfants qui ont des allergies alimentaires plus ou moins graves, c'est-à-dire que s'ils mangent certains aliments, par exemple des aliments qui contiennent de l'arachide ou des œufs, ceci a des effets sanitaires qui peuvent être très graves pour eux. Or, les enfants, ils ont besoin de manger à la cantine et cela pose à l'évidence un problème parce qu'ils ne peuvent pas manger ce que mangent tous leurs camarades. Il y a donc deux solutions : ou bien les parents préparent pour eux un petit panier repas ou bien la cantine fait un menu spécial qui tient compte de leur problème.

MARTIAL YOU

Mais alors, cela, justement Louis SCHWEITZER, est-ce que ce n'est pas difficile à gérer pour les collectivités ?

LOUIS SCHWEITZER

Bien sûr que cela crée une complication, une contrainte pour la cantine scolaire, c'est évident et de ce fait, un certain nombre de maires puisque les cantines dépendent des municipalités ont refusé d'accueillir des enfants souffrant d'allergies. Ils disent « il y a des difficultés » et ils disent aussi « si on reçoit un enfant, même si la cantine lui donne les bons aliments, eh bien, l'enfant peut manger dans l'assiette d'un camarade un aliment qu'il ne devrait pas manger. » Ils disent enfin : « de toute façon, rien ne nous oblige à faire des cantines et donc, si l'on fait des cantines, c'est que l'on est sympathique, gentil mais l'on ne va pas nous reprocher de ne pas les ouvrir à tous. » Et la HALDE ne considère pas que ces arguments soient valides parce qu'il nous paraît que l'accès à la cantine qui est un service public essentiel pour que les enfants puissent être scolarisés avec leurs camarades dans des conditions normales. Bien sûr, il y a des risques mais à propos dans une cour de récréation aussi, un enfant peut manger une friandise d'un camarade qui contient des aliments interdits. Donc au fond, les raisons ne nous paraissent pas suffisamment convaincantes et il nous paraît que le refus d'accès des enfants allergiques à la cantine, c'est une discrimination à

raison de la santé.

MARTIAL YOU

Mais est-ce que refuser un enfant qui présente des problèmes allergiques, c'est interdit par la loi, de le refuser à la cantine ?

LOUIS SCHWEITZER

Oui. La loi, et elle a été précisée par des instructions du ministre de l'Education nationale, dit qu'il faut que l'accueil soit organisé dans les limites du raisonnable de façon à pouvoir accueillir tous les enfants et la HALDE a été, je l'ai dit, saisie à plusieurs reprises par les parents et a rappelé ces principes un à un à un certain nombre de maires ou de municipalités.

MARTIAL YOU

Et vous avez fini par obtenir quoi, après avoir défendu ces enfants allergiques, Louis SCHWEITZER ?

LOUIS SCHWEITZER

Eh bien, le premier point, c'est que dans la quasi-totalité des cas, la municipalité concernée a décidé d'accueillir l'enfant qu'au départ, ils avaient refusé d'accueillir et puis, de façon générale, nous nous sommes aperçus que les maires étaient imparfaitement informés de leurs obligations. Il y avait bien, je l'ai dit, une instruction du ministère de l'Education nationale mais elle avait été communiquée aux services de l'Etat, pas au maire qui était chargé de l'appliquer concrètement. Donc nous avons demandé au ministre de l'Intérieur de faire en sorte que ces instructions soient communiquées non seulement aux services de l'Etat mais aux maires et c'est ce qui a été fait et donc grâce à cela, non seulement le cas particulier des enfants qui nous ont saisis a été résolu mais de façon générale, les maires sont mieux informés des droits des enfants allergiques.

MARTIAL YOU

Et les collectivités locales doivent accueillir tous les enfants à la cantine. Merci Louis SCHWEITZER. Je rappelle, la HALDE, 11 rue Saint-Georges dans le 9^{ème} arrondissement à Paris et le numéro de téléphone, 08 1000 5000. FIN*